

RÉUNION DRHFS

Bilan du Groupe de Travail des « **NUITEUX** »

Réunis le 12 février pour faire la synthèse des problématiques et des préconisations de ce groupe de travail, la DRHFS répond positivement à la préconisation de mensualisation des indemnités.

MENSUALISATION DÈS 2028

Pour répondre à cette large demande, la DRHFS indique lancer l'expérimentation dès le second trimestre 2026 avec un service de la centrale (en cours d'arbitrage), pour monter en puissance en 2027 et le généraliser dès 2028.

Les indemnités concernées :

- INDEMNITÉ TRAVAIL DE NUIT
- HEURES DE NUIT
- ASTREINTES
- DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

UN1TÉ TOUJOURS PLUS RÉALISTE !

À l'initiative d' UN1TÉ et votée en formation spécialisée dès 2022, la mise en place de groupes de travail dédiés prouve ici son bien-fondé.

Suivez-nous

